



Rives méditerranéennes

26 | 2007
Centralités en mouvement

Centralités planifiées et actes politiques ?

Jean-Pierre Gaudin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/831>
DOI : 10.4000/rives.831
ISBN : 978-2-8218-0050-2
ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 10 février 2007
Pagination : 9-20
ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Jean-Pierre Gaudin, « Centralités planifiées et actes politiques ? », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 26 | 2007, mis en ligne le 07 mars 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/831> ; DOI : 10.4000/rives.831

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

Centralités planifiées et actes politiques ?

Jean-Pierre Gaudin

- 1 « Que peut apporter la science politique à la question des centres et des centralités ? ». Disons peut être un regard un peu exotique, décalé par rapport à celui de la majorité des disciplines, des formations qui sont représentées dans cette journée d'étude.
- 2 Le titre qui m'a été proposé est formulé avec un point d'interrogation : « Centralités planifiées et actes politiques ? ». Je me suis donc d'abord interrogé ... sur cette interrogation. On pourrait la reformuler ainsi « *en quoi les actes politiques jouent-ils un rôle, ont-ils un sens par rapport aux centralités planifiées ?* », et cela pourrait être là une explication du point d'interrogation. Quant à « *actes politiques* », on pourrait dire aussi bien « *Acteurs politiques* », car la question des actes politiques est aussi celle du rôle particulier des détenteurs du pouvoir politique, des responsables politiques, des élus : quelle place, quel rôle ont-ils dans l'élaboration des centralités urbaines ? Ainsi « actes » et « acteurs » apparaissent comme deux choses très liées.
- 3 Je propose, pour ma part, un point de vue qui sera surtout introductif, en ce sens que je vais mettre en perspective plusieurs époques et plusieurs pays. Et ce en partant de l'idée que l'urbanisme n'est pas seulement un acte technique ou professionnel, mais que c'est en même temps, une démarche profondément politique. En partant également de la formule qui est mise en avant dans le programme de cette rencontre « *Des centralités en mouvement* ». Cela suppose que ces centralités se déplacent dans l'espace, mais aussi que les analyses et les démarches d'actions sur les centralités se sont elles-mêmes transformées dans le temps. C'est pourquoi j'adopterai ici une approche historique, en distinguant deux phases principales, deux temps de l'action sur les centres urbains : d'abord l'âge du « volontarisme de plan » et ensuite « l'âge du projet urbain ». Mais, en même temps, je remettrai en cause cette dichotomie chronologique, parce que l'époque actuelle du projet urbain ne représente pas pour autant une disparition des démarches de plan.

Le volontarisme de plan

- 4 Tout d'abord il faut bien considérer qu'il y a toujours eu des rapports étroits entre lieux centraux, ou fonctions centrales et pouvoirs. Je mets tout de suite pouvoirs au pluriel, cela peut être des pouvoirs politiques, économiques ou sociaux.
- 5 Pluralité de pouvoirs, conflits et concurrences entre ces pouvoirs, et donc conflits entre différentes centralités. Cette situation est quasi permanente, mais en même temps elle se recompose sans cesse dans l'histoire. Disons que c'est une donnée de base. Sans interférer avec ce qui va être dit après, on voit par exemple, dans la ville de Venise, la pluralité des centralités historiques encore inscrites dans l'espace actuel. A côté du Palais ducal, de la basilique et de la place St Marc, on reconnaît toujours les centralités commerciales constituées autour du Rialto, ainsi que des formes plus complexes de centres secondaires, y compris des centralités de quartier qui ont été assignées comme cela a été le cas du Ghetto. On peut ainsi d'emblée dégager des centralités instituées, des centralités plus ou moins spontanées, et des centralités imposées.
- 6 Mais qu'est au juste le volontarisme de plan ? Il faut entendre ici la notion de plan dans un sens très large. Il s'agit d'images globales de la ville, projetées sur le long terme, visant à proposer un futur organisé avec le recours à une intervention publique et/ou à un affichage politique. Avec cette définition large, j'inclus dans la démarche de plan tout d'abord les utopies urbaines. Ces utopies procèdent de la Renaissance, avec notamment l'exemple magnifique de la « cité du soleil » de Campanella¹. Elles sont expressives de l'ambition de constituer à l'époque un savoir total et, en même temps, de remettre en ordre la société.
- 7 Ainsi, l'utopie urbaine (avec son zonage et ses règles constructives parfois détaillées) peut être considérée comme une première forme de démarche de plan. « L'embellissement » urbain, promu à l'Age classique, qui est souvent un embellissement qui porte sur des *morceaux* de ville et non pas sur la ville entière, (mais pas uniquement sur les quartiers les plus centraux), peut être vu comme un deuxième type de démarche de plan, car il traduit aussi un désir de mise en ordre coordonnée de la ville par des règles générales.
- 8 En troisième lieu, on pensera bien entendu à « l'urbanisme » moderne, c'est-à-dire à la planification urbaine globalisante, qui s'affirme en Europe par différents canaux techniques et politiques dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en voulant s'appliquer à la ville existante comme à ses extensions. Tout cela est bien antérieur à Le Corbusier et au Mouvement Moderne. A partir de cette seconde moitié du XIX^e siècle, on se met surtout à vouloir organiser l'extension urbaine : l'enjeu principal, foncier, financier et social, c'est l'agrandissement de la ville. Mais l'accroissement urbain global n'est pas pensé indépendamment des fonctions spécialisées dans la ville et, notamment, des fonctions centrales et des quartiers centraux. La gestion de l'extension passera essentiellement par deux moyens techniques : d'une part, par la programmation des équipements et la planification des circulations, car la planification moderne est indissociable de la question de la circulation, avant même la voiture à moteur. Et, d'autre part, par le zonage de l'habitat et des activités, qui naît autour des années 1870-1880 dans les pays scandinaves, Suède, Prusse, au Nord de l'Europe, avant de se diffuser plus largement. Apparaît aussi un double mouvement de mise en ordre volontariste : une pensée de l'extension organisée, mais également une réaffirmation de la centralité politique à travers une centralité d'ordre spatial. Ce qui est particulièrement exemplaire de cette seconde préoccupation,

c'est le travail des urbanistes européens (Britanniques et Français au premier chef) dans les pays « neufs » de l'époque, c'est-à-dire dans les nations qui se constituent en particulier en Amérique Latine, mais aussi en Asie, ainsi que dans les territoires coloniaux. La société française des urbanistes, et d'une manière plus générale les urbanistes européens, « vendent » alors de la centralité à l'échelle internationale. Dans ces pays neufs, les Français mobilisent un vocabulaire formel de la composition urbaine des centres appris à l'école des Beaux-Arts. Ce vocabulaire joue sur trois registres principaux, dont certains sont d'ailleurs anciens et déjà codifiés depuis l'urbanistique baroque (dans la Rome des papes par exemple) : hiérarchie des espaces centraux, symétrie de l'ordonnancement des bâtiments, axialité des compositions de façades. Ce vocabulaire s'expérimentait d'ailleurs déjà dans les villes de planification militaire depuis le XVII^e siècle.

- 9 Hiérarchie, symétrie, axialité : ces éléments permettent de produire de la centralité bien ordonnancée et très lisible. S'y ajoute un jeu de composition très intéressant chez ces urbanistes planificateurs fin XIX^e - début XX^e siècle, dans la manière de transformer les places classiques issues de l'embellissement du XVIII^e siècle en des carrefours modernes de circulation. On n'ose pas complètement la suppression de la place monumentale et de sa symbolique, mais on essaie de l'adapter à la circulation automobile. Professionnels et politiques cherchent donc des formes de conciliation assez subtiles, entre le simple giratoire et la place ornementale (assez subtiles et assez problématiques en même temps ...).
- 10 Cette phase de l'urbanisme de plan qui va durer jusqu'au milieu du XX^e siècle, mais qui se construit essentiellement fin du XIX^e, produit de la centralité en relation avec la gestion de l'extension urbaine, articule circulation, zonage et composition du centre lui-même. Dans les capitales des pays neufs, mais aussi dans celles des nations européennes qui veulent s'affirmer, on lit encore très bien le vocabulaire des monuments clés du moment, ceux des assemblées démocratiques, ceux de la présidence ou de la direction du gouvernement, ceux du palais de justice et souvent aussi la Bibliothèque nationale. Voilà quelques-uns des éléments clés du registre de composition spatiale des centralités nouvelles dans les capitales émergentes ou en affirmation. Éléments auxquels on peut rajouter les formes de mise en scène du pouvoir religieux dans certains pays. Ces exercices sont soit des formes de création de centralité, soit de validation ou de confirmation de centralités préexistantes dans les villes anciennes.
- 11 La prise en compte et la ratification des flux et des nœuds joue par ailleurs un rôle très important dans l'organisation des centralités et dans la création de nouveaux nœuds de transports. Ainsi, la stratégie de développement des villes nouvelles en Grande-Bretagne, inspirée par les raisonnements de Ebenezer Howard, montre une véritable intégration fonctionnelle entre système d'échanges, nœud de circulations et création de centralité dans ces villes nouvelles.
- 12 Dernier « épisode » (si l'on peut dire) du volontarisme de plan, c'est, dans les années 1970 en Europe et particulièrement en France, la mise sur l'agenda politique de la question des centres urbains historiques alors en déshérence. Cette actualité a alors essentiellement trois raisons :
- 13 C'est l'époque où l'on engage de fortes rénovations des centres-villes. Ce sont des rénovations/destructions, avant d'être plus tard des rénovations/préservations/conservations, car en France, beaucoup plus qu'en Italie, on va d'abord détruire. Et la question politique qui se pose alors est : « *est-ce qu'on peut arriver, tout en détruisant, à*

maintenir la population existante ou une partie de la population existante ? », ou « *est-ce que l'on va automatiquement engendrer une gentrification de ces quartiers qu'on rénove ?* ». Le problème n'est donc pas entièrement nouveau aujourd'hui. Mais il y a eu sur ces questions tout un ensemble de travaux de sociologie urbaine à présent très oubliés.

- 14 Deuxième enjeu, et là aussi avec des échos importants par rapport à aujourd'hui : en intervenant sur le centre, est-ce que l'on peut développer ce faisant une politique active d'image urbaine ? Est-ce que l'on va pouvoir valoriser l'attractivité des villes en intervenant sur leurs centres ?
- 15 Troisième piste de réflexion à l'époque, lorsque l'on réaménage les centres de grandes villes ou de région urbaine, est-ce qu'on va, en intervenant sur l'espace, pouvoir rehiérarchiser les fonctions centrales tout en créant complémentaiement des centralités secondaires ?
- 16 Au total, l'âge de volontarisme de Plan a donc pu jouer de manière successive ou combinée sur trois registres principaux :
 - 17 - premièrement, l'utopie urbaine, y compris au XX^e siècle, qui est une utopie spatiale en même temps qu'elle est une utopie sociale. Dans cette dimension, la question du « vivre ensemble » est d'emblée présente, mais selon un mode souvent autoritaire ou prescriptif,
 - 18 - deuxièmement, la ville est souvent présentée comme un ensemble hiérarchisé et le centre est placé au sommet de cette hiérarchie spatiale ; la démarche de zonage est bien là pour mettre en forme et gérer cela,
 - 19 - troisièmement, l'intervention planifiée sur les villes et notamment sur les centres-villes est souvent liée à ce qu'on peut appeler une « politique de la mémoire ». C'est-à-dire que, y compris lorsqu'il y a des destructions de bâtiments anciens, voire de quartiers entiers, on cherche à en conserver quelques éléments, quelques sous-ensembles. Ce souci est déjà présent dans la démarche haussmannienne à Paris ; mais il sera à nouveau mis en avant dans les années 1960-70. Immeubles muséifiés, rues piétonnes, politique de sauvegarde ponctuelle. Une politique de la mémoire, est aussi parfois une politique de la mémoire re-fabriquée ...

Le Projet urbain

- 20 Il ne s'agit pas là d'une substitution totale d'un genre à un autre, mais plutôt une coexistence nouvelle entre des démarches de projet urbain et les règles de planification. Je n'insisterai pas sur les débats qui entourent cette notion de « projet urbain », sachant qu'elle est une notion fortement polysémique, voire floue. Selon les disciplines universitaires, selon les formations professionnelles, cela ne veut pas dire la même chose, donc on se trouve sur un terrain plutôt mouvant. Pour certains, le projet c'est le privilège donné à une approche en 3 dimensions par rapport aux approches en 2D qui seraient celles du fonctionnalisme de plan et du zonage. Pour d'autres, le projet urbain consiste plutôt à envisager la ville par *morceaux*, par quartiers, à la différence de la planification de la ville globale de la démarche précédente. Pour d'autres encore, le projet urbain est essentiellement caractérisé par des démarches de consultation, par des concertations, une participation des usagers ou des habitants, toutes dimensions qui sont présentes dans les réflexions actuelles sur la « démocratie de proximité ».

- 21 Le projet urbain n'est pas une théorie unifiée, ce n'est pas non plus une démarche unique, c'est plutôt un état d'esprit nouveau qui implique plusieurs conséquences. Première conséquence, pour ce qui concerne l'analyse de la décision, la démarche autoritaire du plan (pas le plan lui-même mais la démarche prescriptive et surplombante des pouvoirs publics) est remise en cause. On cherche dès lors, avec plus ou moins de succès, à introduire plus de débat public, de la négociation ouverte à de multiples acteurs, et un élargissement du cercle décisionnel ; en même temps, on cherche à être plus itératif et plus pragmatique dans les prévisions qu'on ne l'était autrefois ; ou du moins qu'on ne l'était particulièrement en France. Il est très intéressant, par exemple, de voir que, dès la fin du XIX^e aux Etats-Unis, on pratique déjà une planification urbaine concertée. Concertée avec les pouvoirs économiques et concertée avec les citoyens organisés.
- 22 Il y a de ce point de vue un joli petit manuel d'urbanisme qui est publié par un urbaniste américain présent en France en 1919, G.B. Ford, où il est expliqué que l'urbanisme des villes à reconstruire, (c'est l'époque de la reconstruction après les démolitions de la première guerre mondiale), devrait être un urbanisme directement négocié avec les forces économiques et sociales locales. Ce manuel n'a eu alors aucun succès en France, mais cela révèle un état d'esprit qui était déjà présent ailleurs que dans notre pays et dans d'autres contextes politiques.
- 23 Donc, la démarche de projet se veut plus négociée, plus itérative, plus pragmatique ; à sa manière, elle correspond aussi à une « laïcisation de la décision politique », laquelle se rattache moins directement désormais à la seule autorité, quasi sacrée, de ceux qui savent (les experts), et de ceux qui sont les représentants légitimes des citoyens (les élus). D'où l'affichage croissant de procédures participatives, le souci d'impliquer un cercle élargi de parties prenantes. Ces intentions n'emportent pas toujours de grands changements dans les choix collectifs. Mais une dynamique de débat devient plus explicite.
- 24 On observe en tout cas dans ces démarches de projet sur la ville un recours plus systématique à l'approche procédurale, ce qui n'empêchera pas toute une génération de plans de continuer de prospérer : PDU, PLU, PLH, SCOT², etc. Ces démarches de projet concernent généralement un « morceau » de ville. Lorsque l'intervention porte sur des quartiers centraux ou qui sont périphériques au centre, cela conduit à des arbitrages extrêmement intéressants, comme on le voit à l'heure actuelle à Marseille avec le projet Euroméditerranée, créant des problèmes de concurrence entre les différentes facettes de la centralité : quid d'une centralité culturelle par rapport à une centralité économique ? Quid d'une centralité faisant place aux piétons par rapport à la centralité voiture ? Quid d'une centralité d'affaires par rapport à des quartiers populaires, etc ? En arrière fond, revient la question clé : « *comment peut-on à travers des interventions sur l'espace urbain central, promouvoir une image globale de ville ?* » L'association entre image urbaine et centralité aujourd'hui, sature le débat urbanistique.
- 25 En même temps, on est frappé par un certain retournement des valeurs, ou plutôt par un changement dans la hiérarchie des priorités. On focalise en effet moins l'action publique sur les centralités qu'à l'âge du volontarisme de plan. Probablement les politiques sociales urbaines de la « politique de la ville » ont-elles produit quelques effets de ce point de vue-là. Et la thématique de la « ville émergente » (que l'on peut par ailleurs discuter dans ses options comme dans ses implicites), a entraîné chez les professionnels de l'urbain certains changements dans la hiérarchie des objectifs d'aménagement.

- 26 Je terminerai en soulignant que, dans ce contexte actuel, un des enjeux principaux de connaissance devient celui de *l'analyse de cette négociation qu'on promet mais qui se développe plus ou moins timidement*. M'occupant actuellement d'un programme de recherche incitative qui lance des appels d'offres sur des questions qui touchent à l'aménagement des villes, je vois arriver beaucoup de propositions de recherche qui se centrent sur la question : « *comment analyser les conflits d'usage et les controverses ?* ». Bien souvent, la réponse reste cependant sur le registre un peu général : « *il faudra analyser le jeu des acteurs* ». Mais analyser le jeu des acteurs, ce n'est pas simplement dire il y a Pierre, Paul et Jacques qui ont des intérêts différents. Cela suppose des méthodologies fines, mais aussi des choix entre des courants d'analyses et des théories du politique qui s'affrontent aujourd'hui.
- 27 Il y a notamment à l'heure actuelle un débat entre ceux qui insistent sur la dynamique de l'accord et de la démarche délibérative, dans le sillage de J. Habermas, et ceux qui, au contraire, privilégient plutôt une sociologie du conflit et de la concurrence. Le rôle nouveau des citoyens organisés, qui est certainement à prendre au sérieux, pose en même temps des problèmes importants à la théorie et à la pratique politiques, en particulier dans les démarches d'aménagement des centres et d'élaboration des documents d'urbanisme. « *Quelle sera la place à venir de la démocratie participative par rapport à la démocratie représentative ?* ». C'est là une question sans doute importante et pourtant souvent esquivée à la fois par les politiques et par les techniciens de l'urbanisme.

ANNEXES

Éléments de débat suite à l'intervention de J.P. Gaudin

S. Mazzella (sociologue, chargée de recherche au LAMES/MMSH) :

« Comment se fait-il que dans votre discours, n'apparaisse pas le terme « expropriation », qui me semble être un élément important, notamment dans la gestion de l'extension. Vous avez mentionné la programmation de la circulation, la question du zonage mais la question de l'expropriation me semble importante dès le XIX^e siècle ».

J.P. Gaudin :

« Je commence peut-être tout de suite à faire un ou deux paliers différents. Sur la question de l'expropriation d'abord. Vous avez tout à fait raison de rappeler cette dimension importante du problème. J'en ai laissé tomber beaucoup d'autres aussi pour aller vite. Ce que j'ai dit est loin d'être exhaustif et systématique. Cette question de l'expropriation est importante au XIX^e siècle par rapport au statut qu'a la propriété privée consacré par les textes révolutionnaires. Toute l'intervention publique va se heurter au pouvoir des propriétaires au XIX^e et au XX^e. Mais je renchérisserai même sur votre remarque en disant que plus que la question de l'expropriation, c'est la question foncière qui est centrale dans les débats sur l'urbanisme au XIX^e et au XX^e. La question foncière, c'est-à-dire non seulement lorsque les pouvoirs publics interviennent pour exproprier mais aussi plus largement, que se passe-t-il lorsqu'il y a des travaux publics et

que de la valeur est incorporée au terrain qui avoisine les travaux publics. C'est tout le problème de savoir ce que devient la valeur quand elle se diffuse socialement dans l'espace et qui la récupère. Est-ce que ça va être chaque propriétaire foncier ? La collectivité publique qui a fait l'investissement ? Ca gamberge beaucoup dans la tête des urbanistes, des réformateurs sociaux, de toutes les personnes qui s'intéressent à la question sociale et qui se disent qu'il y a là une source formidable de financement potentiel des travaux urbains. C'est toute la thématique de la récupération de la plus-value foncière qui dès les années 1840 émerge et s'affirme pendant les travaux haussmanniens à Paris et dans d'autres villes. Elle est reprise par les penseurs socialistes à la fin du XIX^e, et notamment Halbwachs, et anime toute une partie des propositions réformistes du musée social, y compris d'ailleurs dans les rangs politiques de droite. Il y a des gens qui sont parmi les gros payeurs d'impôts et qui se disent que l'on pourrait payer moins d'impôts si on récupérait la plus-value foncière liée aux travaux publics sur cette espèce de richesse collective qui a été créée par le biais des opérations urbaines. Donc, c'est effectivement une question tout à fait centrale qui concerne les centres comme d'autres quartiers ».

P. Graff :

« Juste une observation globale. Au cours de l'exposé, on voit transparaître trois aires culturelles qui semblent différencier la façon globale de poser les problèmes. On a une aire culturelle anglo-saxonne, la France et les choses franco-françaises, et puis aussi une orbite italienne ».

J.P. Gaudin :

« Sur la question des aires culturelles, là aussi j'ai été rapide et un peu abusif. Je dirai que les différents pays que j'ai évoqués ne se positionnent pas de manières distinctes à la même époque. Il y a indéniablement dans l'appréhension de l'urbanisme comme dans l'appréhension plus largement de la décision publique une culture différente dans les pays anglo-saxons et les pays de droit latin. Ce n'est pas la France, ce sont les pays de droit latin. D'un côté, on ouvre facilement le débat, cela ne veut pas dire que les élus ne font pas ce qu'ils veulent mais au moins on discute. Il y a des forums, des scènes de débats publics, on se concerta, on négocie d'ailleurs ouvertement avec les intérêts économiques. Alors que dans la tradition de droit latin, il y a cette idée d'un chef que l'on a délégué, un représentant légitime qui a autorité. Il y a cette idée qu'il va y avoir un dialogue singulier entre deux personnes : le maire ou le président, quand c'est à l'échelle nationale, et l'architecte. Les deux sont des démiurges. Ils vont nous faire « la ville du bonheur de demain ». Ils sont légitimes pour cela. Le Corbusier sur ce point de vue, c'est fascinant. Il est complètement représentatif de cette idéologie. D'ailleurs, il est fasciné par les pouvoirs forts. Il ne va pas arrêter de « faire les beaux yeux » à tous les fascistes à travers l'Europe. Il a besoin d'un pouvoir fort. Donc le dialogue entre l'architecte fort, l'urbaniste fort et l'homme politique fort est essentiel. Là, il y a effectivement une frontière culturelle nette. L'Italie se situe parfois dans les traditions des deux mondes successifs. Elle change plus rapidement que la France, à mon avis, à partir de 1960 du côté du projet urbain, de la ville par morceaux, de la discussion avec les conseils de quartier etc.....mais cela dépend aussi du fait qu'il n'y a pas une Italie mais des Italie(s). L'Italie du Piémont, ce n'est pas celle de Naples ».

S. Fettah :

« Cela tient sans doute aussi à la circulation des modèles : le modèle anglo-saxon comme celui de l'Italie apparaissent assez tôt et subissent des modifications ».

B. Bertonecello :

« Dans un premier temps, quand on regarde la production de la ville en France telle que les différents présidents ont pu l'envisager, il s'agit de manière assez systématique de marquer son mandat par un équipement fort, dans lequel l'architecte finit par s'effacer au profit du président. Ces constructions marquantes sont dans la majorité des cas envisagées dans la ville-capitale. Et puis, on peut distinguer un deuxième temps, où là on reprend cette idée de « monument symbole », de monument fort par rapport au pouvoir urbain (peut être plus que politique) et là on a, dans une série de villes internationales, ces fameuses constructions, le plus souvent culturelles, qui marquent la ville et qui ont quelque chose à voir, me semble-t-il, avec le sacré. »

J.P. Gaudin :

« Oui, il y a effectivement deux composantes à avoir en tête. La première composante est celle, très générale, qui ne se rattache pas directement à la question du sacré. Le pouvoir politique a envie de s'inscrire dans l'histoire et dans la durée. J'écoutais le maire de Paris actuel, M. Delanoë, il y a une semaine, interviewé à la télévision à propos de ses projets urbains sur Paris. Et il a eu cette phrase : « *il faut quand même que quelque chose reste* ». Par ailleurs, c'est quelqu'un qui se donne un style plutôt participatif. Alors ensuite, il y a la dimension plus spécifique qui se rattacherait à l'ordre du sacré et du rapport entre sacré et pouvoir. Disons en tout cas, qu'il faudrait prendre sacré au sens large, c'est-à-dire au sens des choses dont la légitimité ne fait pratiquement pas discussion. Il y a de la discussion mais elle est secondaire, elle est marginale. Et de ce point de vue, je suis tout à fait d'accord avec vous, aujourd'hui la culture et le culturel font partie du sacré contemporain. Les présidents qui font du monumentalisme cherchent à jouer sur les deux registres. A la fois celui du sacré et celui de la durée historique. Le monument sur ce point de vue là, c'est formidable. Françoise Choay a fait des analyses assez fines sur cette question ».

S. Mazzella :

« J'avais encore une remarque toujours dans les pistes de recherche que vous avez balayées. Je trouve cette idée de l'analyse d'une politique de la mémoire tout à fait intéressante. Notamment l'analyse du souci de la trace, du souci de la dette parfois. Je pensais aussi, et cela manque, à un travail sur la mémoire de ces acteurs qui participent à l'élaboration de la politique publique et de ses projets. Y compris comment la mémoire de projets passés, avortés, pèse encore dans les décisions actuelles et peuvent être un frein à l'émergence de projets nouveaux ».

J.P. Gaudin :

« La mémoire des habitants, c'est quelque chose qui est plus facile à invoquer qu'à analyser. La question de la mémoire collective est une question délicate sur le plan méthodologique. De ce point de vue là, je pense que les sociologues sont mieux placés que les politistes pour le travailler. Ils ont plus construit de méthodes d'analyse soit autour de la psycho-sociologie, de la micro sociologie, etc.... Les hommes politiques en tiennent plus ou moins compte selon leur sensibilité politique, leur histoire, leur marge de manœuvre. Les politistes en tant que représentants d'une discipline ne sont pas très équipés là-

dessus. Il ne faut pas que tout le monde fasse de tout. Chacun doit rester là où il est le moins mauvais ou le meilleur. Mais vous avez raison, cette dimension des mémoires collectives, alors qu'aujourd'hui on réinterprète souvent en terme d'identité, est importante. Moi, je manque de travaux sérieux là-dessus. Ce que je lis est souvent plus sur le mode du « peu démontrable ». On peut très bien évaluer par autre chose que du chiffre. Il y a des méthodes ethnographiques tout à fait intéressantes. Mais attention au superficiel sur ce nouveau sujet. C'est important pour les urbanistes, c'est important pour les acteurs, les hommes de l'action publique. Là aussi l'histoire est intéressante de la façon dont cela a pu être pris en compte dans le passé et les formes de contrastes avec la « monumentalisation-carte postale » ; chez Haussmann, où on isole complètement le bâtiment, on fait un petit square autour et on détruit tout le tissu urbain. Il y a là une mémoire qui est à la fois montrée et complètement neutralisée. Il y a des exercices assez intéressants à montrer des urbanistes des pays coloniaux dans les espaces colonisés au début du XX^e siècle. Je pense aux architectes comme Lyautey, mais il y en a aussi au Moyen-Orient, en Extrême-Orient, en Inde, chez les Anglais. On voit des formes d'utilisation très astucieuses, des espaces des mosquées dans les compositions modernes. Il y a le jeu « à la Lyautey » de la double ville : la ville ancienne et la ville moderne. Il y a des politiques de la mémoire qui ne sont pas nouvelles du tout et qu'il faudrait mieux connaître par rapport aux pratiques contemporaines de l'urbanisme ».

J. Richez-Battesti (géographe, UMR Telemme) :

« J'ai été surprise par l'association des deux mots que vous avez utilisés à propos des centralités, lorsque vous avez parlé de Venise, en parlant des « centralités assignées », type le ghetto à Venise. Je voulais vous demander si c'était une volonté de provocation, de mettre ces deux mots ensemble car généralement, « centralité » est associé à « pouvoir » alors que « assignées », ce sont généralement les périphéries. Mais je pense que si vous l'avez dit, c'est qu'il y a autre chose dessous et c'est cela que j'aimerais que vous précisiez ».

J.P. Gaudin :

« C'est la création d'une centralité secondaire, spécialisée pour une population donnée, que l'on enferme pour partie mais où on promeut des lieux de cultes, de rassemblements spécifiques qui favorisent une centralité secondaire. C'est pour cela que je dis « centralité assignée ».

J. Richez-Battesti :

« Assignée ? On peut mettre les deux termes ? ».

J.P. Gaudin :

« A mon sens oui. Imposée. Assignée, cela veut dire qu'il y a un travail de rassemblement des gens en un endroit. C'est cela l'assignation. Mais l'historien va nous préciser les choses ».

J.F. Chauvard :

« Peut-être juste un mot. Je considère pour ma part que c'est sans doute un abus de langage d'employer « centralité » pour le ghetto. Du moins, il faut immédiatement préciser ce que l'on entend par là. Pour la communauté juive, le ghetto fonctionne comme un lieu central avec obligation de résidence et l'essentiel des services, notamment des lieux cultes voués à la communauté. Pour les pouvoirs publics, c'est une décision de

concentration forcée de la population juive en un lieu, dans une zone marginalisée à tout point de vue, par sa composition sociale et par ses activités. En ce sens, cela participe à une volonté de distribuer les activités et les hommes dans l'espace vénitien. Il faut rapporter la création des ghettos à la mise en place, dès la fin du Moyen Age, d'un zonage fonctionnel à Venise avec les activités polluantes qui nécessitent des espaces relégués sur les marges avec les populations qui travaillent dans l'artisanat sur ce même espace périphérique. Le ghetto participe à une volonté d'organisation, de hiérarchisation de l'espace, puis le sort fait à la communauté se rapproche aussi du sort fait à d'autres communautés étrangères. A mon avis, cela participe à une volonté d'organisation de l'espace et effectivement le ghetto fonctionne comme un lieu central. Je ne sais pas si on peut parler de « centralité assignée » où alors il faudrait se placer du point de vue de la communauté juive ».

J.P. Gaudin :

« Oui, mais c'était bien le cas ».

J. Richez-Battesti :

« Je dis simplement, et je me suis permis de faire cette petite interrogation, parce que cela m'ouvre aussi un champ de réflexion. C'est vrai que j'associais plutôt le terme « assignée » à ce qui est périphérique. »

J.P. Gaudin :

« Mais à l'époque, c'est périphérique à Venise. On est dans les marges. Ce sont les zones industrielles. Le ghetto fabrique la fonte, c'est un lieu de production industrielle. C'est par rapport au centre de l'époque y compris par rapport au centre marchand. C'est dans les zones qui sont peu construites ; ce n'est pas le Venise d'aujourd'hui. »

S. Fettah : « Qu'est-ce qui est central ? C'est un problème de regard. Quand on prend les ghettos, on est quand même avec des populations qui se mettent dans des espaces transnationaux. Par exemple à Livourne, la synagogue est derrière le centre. Ce n'est pas central. Comme la communauté juive est une des communautés les plus importantes de Méditerranée, à l'égal de celle de Venise, c'est un lieu central car y convergent la diaspora séfarade. Pour cette diaspora, la synagogue est l'élément central de la ville ».

J.P. Gaudin :

« J'ai bien dit au début dans mon propos que les centralités c'était toujours pluriel. Vous prenez une ville nouvelle anglaise en 1910, à une heure en train du centre de Londres, on créait autour d'une gare un noyau commercial, on créait une centralité secondaire. Aujourd'hui, quand on crée un centre commercial dans les périphéries lointaines, on crée une centralité. Centralité ne veut pas dire forcément le centre-ville. C'est un peu de cette manière là que je l'entendais ».

Un intervenant dans la salle : « Si on arrive au projet urbain, est-ce que la centralité ne vient toujours pas d'une décision politique ? Ce sont les élus qui décident du lieu central ».

J.P. Gaudin :

« Cela dépend du cas de figure. Ça peut être lié à une décision politique plus ou moins planifiée mais cela peut être aussi le fait d'une décision purement économique. Un promoteur, un groupe commercial ou une agrégation d'opérateurs de choix

commerciaux. Vous savez, Plan de Campagne est apparu comme cela. Il n'y a eu nulle part de planification ».

N. Vaudour (géographe, UMR Telemme) :

« Pour revenir à la question posée, je pense effectivement qu'il n'y a pas antinomie entre « périphérie » et « centralité ». Il peut y avoir des centralités périphériques qui supposent des concentrations de flux justifiées, motivées par la présence d'équipements structurants, notamment des équipements commerciaux, mais cela est classique. Et pourquoi pas des centralités plus symboliques, qui se trouvent en périphérie urbaine, mais qui jouent le rôle de nouvelles centralités. Cela correspond au titre donné à ce séminaire, « centralités en mouvement », il y a effectivement un mouvement dans les centralités qui remet en question cette dualité traditionnelle centre/périphérie ».

J. Richez-Battesti :

« Je tiens à préciser que par rapport à périphérie, je n'entendais pas la périphérie spatiale, territoriale. Mais je pensais à la périphérie (dans un rapport centre/périphérie) par rapport au pouvoir. C'était surtout cela ».

NOTES

1. La cité du soleil / Tommaso Campanella ; trad. de l'italien par Arnaud Tripet ; notes et postface de Jérôme Vérain. - Paris : Éd. Mille et une nuits, 2000. - 92 p.
2. PDU : Plan de Déplacement Urbain ; PLU : Plan Local d'Urbanisme ; PLH : Plan Local de l'Habitat ; SCOT : Schéma de Cohérence Territorial.

RÉSUMÉS

J.P. Gaudin s'interroge sur le rôle que jouent, d'une part, les actes politiques par rapport aux centralités planifiées, et d'autre part, les détenteurs du pouvoir politique. Actes et acteurs sont en effet deux éléments fortement liés. Il s'agit de mettre en perspective plusieurs époques et plusieurs pays. Et ce, en partant de l'idée que l'urbanisme n'est pas seulement un acte technique ou professionnel, mais que c'est en même temps, une démarche profondément politique. Non seulement les centralités se déplacent dans l'espace, mais les analyses et les démarches d'actions sur les centralités se sont elles-mêmes transformées dans le temps. L'approche historique permet ici de distinguer deux phases principales, deux temps de l'action sur les centres urbains : d'abord, l'âge du « volontarisme de plan », et ensuite, « l'âge du projet urbain ». Cette dichotomie chronologique est toutefois remise en question parce que l'époque actuelle du projet urbain ne représente pas pour autant une disparition des démarches de plan.

J. P. Gaudin asks himself which role political acts and political powers do play as far as planned centralities are concerned. As a matter of fact, acts and actors are elements closely linked to one another. The aim is to put into perspective several periods and countries, and do so with the idea that urban planning is not only a professional or technical work, but also at the same time an

intensely political approach. Not only do centralities shift in space, but analyses and approaches of actions on centralities have undergone changes in time. Our historical approach here distinguishes two main phases, two periods of the action on urban centres: first the time of “voluntarist planning” and then the time of “urban project”. However such chronological dichotomy is being brought into question, because the present period of urban project does not spell the end of the planning approach for all that.

INDEX

Mots-clés : aménagement, géographie urbaine, histoire, planification territoriale, pouvoir, urbanisation, ville

Index géographique : Global

Index chronologique : Époque contemporaine

AUTEUR

JEAN-PIERRE GAUDIN

Jean-Pierre Gaudin est Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques, Aix-en-Provence